T.T.S.Q.

Siège social : Palais des Sports Avenue de Remicourt
02100 SAINT QUENTIN

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2022

PKF ARSILON Commissariat aux Comptes
Société de commissariat aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

PKF ARSILON

Rapport du Commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2022

Aux Adhérents
T. T. S. Q.
Palais des Sports Avenue de Remicourt
02100 SAINT QUENTIN

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association T.T.S.Q relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er Juillet 2021 à la date d'émission de notre rapport.

TÉL. / 03 23 06 28 00

49 Boulevard Léon Blum
02100 Saint-Quentin

pkf-arsilon.com

PKF Arsilon Commissariat aux Comptes - Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la région Paris Ile-de-France et Société de Commissariat aux Comptes membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris - SAS au capital de 1 901 259 €. Siège social : 47 rue de Liège 75008 Paris. RCS Paris 811 599 406. TVA n° FR 66 811 599 406. Code APE 6920Z.

PKF Arsilon Commissariat aux Comptes est une société membre de PKF International Limited, réseau de sociétés légalement indépendantes, et n'accepte aucune responsabilité ou engagement résultant d'actions ou absence d'actions d'un membre individuel ou d'une société correspondante ou de plusieurs sociétés..

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 ET R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous infirmons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le trésorier.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint-Quentin, le 08 février 2023

Le Commissaire aux comptes
PKF ARSILON Commissariat aux comptes

Alexis RICKLIN
Associé

COMPTES ANNUELS

SOMMAIRE AUX COMPTES ANNUELS DU TTSQ

1) Comptes annuels 2
   a) Bilan Actif N 2
   b) Bilan Passif N 3
   c) Compte de résultat N 3
2) Annexe 5
   a) Présentation de l'activité du TTSQ 5
   b) Règles et méthodes comptables 6
   c) Informations complémentaires 6
   d) Etat de l'actif immobilisé 7
   e) Etats des amortissements 7
   f) Etat des provisions 8
   g) Etat des échéances des créances et des dettes 8
   h) Produits à recevoir 9
   i) Charges à payer 10
   j) Charges et produits constatés d'avance 10
   k) Contributions volontaires en nature 10
   l) Impact Covid sur l'exercice en cours 10
   m) Information suite au contrôle URSSAF : 11

1) Comptes annuels

a) Bilan Actif N

Bilan Actif

État exprimé en €		Du 01/07/2021 Au 30/06/2022 Brut	Amortis. Provisions	Net	Du 01/07/2020 Au 30/06/2021 Net
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations Incorporelles**				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations Corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat et outillage indus	6 509,67	6 509,67		71,17
	Autres immobilisations corporelles	21 368,00	2 528,55	18 839,45	
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	Biens reçus par legs ou donations dest. à être				
	Immobilisations Financières				
	Participations et Créances rattachées				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres	2 825,00		2 825,00	2 225,00
	TOTAL (I)	30 702,67	9 038,22	21 664,45	2 296,17
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en-cours**				
	Stocks et en-cours	2 166,69		2 166,69	5 499,19
	Créances				
	Créances clt., adhér., usagers et cpt. rattachés				
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	50 116,13		50 116,13	24 571,25
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments de trésorerie				
	Disponibilités	54 500,69		54 500,69	121 183,08
	Charges constatées d'avance	10 261,94		10 261,94	5 062,87
	TOTAL (II)	117 045,45		117 045,45	156 316,39
COMPTES RÉGUL	Frais d'émission des emprunts (III)				
	Primes de remboursement des emprunts (IV)				
	Écarts de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V)	147 748,12	9 038,22	138 709,90	158 612,56

b) Bilan Passif N

Bilan Passif

État exprimé en €		Du 01/07/2021 Au 30/06/2022	Du 01/07/2020 Au 30/06/2021
Fonds Propres	**Fonds propres**		
	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	127 272,38	81 051,04
	Excédent ou déficit de l'exercice	-58 113,01	46 221,34
	Situation nette (sous total)	69 159,37	127 272,38
	Fonds propres consomptibles		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	TOTAL (I)	69 159,37	127 272,38
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
	TOTAL (II)		
Provisions	Provisions pour risques	11 803,20	16 703,20
	Provisions pour charges		
	TOTAL (III)	11 803,20	16 703,20
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières diverses		
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	2 905,80	
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	11 897,63	9 293,04
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	42 943,90	5 343,94
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance		
	TOTAL (IV)	57 747,33	14 636,98
	Écarts de conversion passif (V)		
	TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)	138 709,90	158 612,56

c) Compte de résultat N

COMPTE DE RESULTAT	Du 01/07/2021 Au 30/06/2022	Du 01/07/2020 Au 30/06/2021
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	6631,77	5024,06
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	5034,53	1296,25
dont ventes de dons en nature	209,53	-116,75
Ventes de prestations de services	4139,24	2243,00
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	261251,94	272811,67
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	19688	15941,71
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	8089	23,12
TOTAL I	304834,48	297339,81
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	17933,27	15508,95
Variation de stock	3332,5	-2774,78
Autres achats et charges externes	151059,73	121255,10
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	-655,31	801,19
Salaires et traitements	133115,96	105847,62
Charges sociales	57992,34	1950,71
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2599,72	1619,34
Dotations aux provisions	1000	15003,20
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	473,02	22,39
TOTAL II	366851,23	259233,72
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-62016,75	38106,09
PRODUITS FINANCIERS :		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif imobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	347,24	200,25
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		

Total III	347,24	200,25
CHARGES FINANCIERES :		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	0	0
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	347,24	200,25
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-61669,51	38306,34
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	100	6804,00
Sur opérations en capital	4200	1111,00
Reprises sur provision, dépréciations et transferts de charges		
Total V	4300,00	7915,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	743,5	
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total VI	743,5	0
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	3556,50	7915,00
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	309481,72	305455,06
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	367594,73	259233,72
EXCEDENT OU DEFICIT	-58113,01	46221,34
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	-113694	-39593,00
Bénévolat	-36680	-36680
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature	-113694	-39593,00
Personnel bénévole	-36680	-36680
TOTAL		

2) Annexe

a) Présentation de l'activité du TTSQ

Le TTSQ est l'un des plus grands clubs Français de Tennis de Table.

Ses missions sont la pratique et la promotion du Tennis de Table.

Nous disposons d'une salle spécifique de 12 tables au sein du Palais des sports de Saint-Quentin, mise à disposition par la ville.

Le club compte cette année 163 licenciés dont une vingtaine de bénévoles. Il emploie 2 éducateurs sportifs et 6 joueuses ou coach professionnelles.

4 Equipes Nationales dont une équipe Pro ainsi que ne nombreux jeunes en compétitions nationales nécessitent une masse salariale et des frais de déplacements et du matériel important.

Les ressources sont en majorité issues de subventions publiques (Municipales, régionales et départementales,..), mais également de sponsors et ressources internes (cotisations, ventes,..)

b) Règles et méthodes comptables

L'exercice clos a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2021 au 30/06/2022.

Les comptes annuels de l'exercice clos au 30 juin N ont été établis conformément aux dispositions réglementaires en vigueur (règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 modifié relatif au plan comptable général et n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif).

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Celui-ci est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les frais accessoires, droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, ne sont pas incorporés à ce coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire sur la durée d'utilisation.

Les durées d'utilisation sont les suivantes :

* Matériel et outillage : 5 ans

* Matériel de transport : 5 ans

Participations, autres titres immobilisés et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat (après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement), hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée pour ramener la valeur brute à la valeur d'inventaire à la date de clôture.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix connu des fournisseurs.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Subventions

Les subventions figurant en produits d'exploitation sont celles se rapportant à la saison 2021/2022.

Produits exceptionnels

Les produits exceptionnels représentent essentiellement les frais de déplacements qui font l'objet d'abandon par les bénévoles de l'association.

c) Informations complémentaires

Les autres produits se composent de dons à hauteur de 8089€.

Les autres charges se composent d'ajustement de comptes tiers à hauteur de 473.02€

d) Etat de l'actif immobilisé

Valeurs brutes	*30/06/21*	*Acquisit°*	*Diminut°*	*30/06/22*
Immobilisat° incorporelles				
Immobilisat° corporelles	10 810	21368	4300	27 878
Immobilisat° financières	2 225	1 000	400	2 825
TOTAL	**13 035**	**22 368**	**4 700**	**30 703**

e) Etats des amortissements

Amort.	*30/06/21*	*Augment°*	*Diminut°*	*30/06/22*
Immobilisat° incorporelles				
Immobilisat° corporelles	10 738	2 599.72	4 300	9 037.72
TOTAL	**10 738**	**2 599.72**		**9 037.72**

f) Etat des provisions

Provisions	*30/06/21*	*Augment°*	*Diminut°*	*30/06/22*
Provisions réglementées				
Prov. pour risques & charges	16 703	1 000	5 900	11 803
Prov. pour dépréciation				
TOTAL	**16 703**	**1 000**	**5 900**	**11 803**

Dont dotations et reprises :

- d'exploitation :
  - * Dotations : 1 000
  - * Reprises : 5 900
- financières : 0
- exceptionnelles : 0

g) Etat des échéances des créances et des dettes

Créances	*Montant brut*	*A 1 an au +*	*Plus 1 an*
Autres immobilisations financières	2 825	2 825	
Créances clients			
Personnel, organismes sociaux			
Débiteurs divers	50 116	50 116	
Charges constatées d'avance	10 262	10 262	
TOTAL	**63 203**	**63 203**	

Dettes	*Montant brut*	*A 1 an au +*	*Plus 1 an*
Dettes fiscales et sociales	11 898	11 898	
Autres dettes	42 944	42 944	
Produits constatés d'avance	0	0	
Dettes fournisseurs	2906	2906	
TOTAL	**57 748**	**57 748**	

h) Produits à recevoir

	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	49 900
Disponibilités	
TOTAL	**49 900**

i) Charges à payer

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 906
Dettes fiscales et sociales	11 898
Autres dettes	42 944
TOTAL	**57 748**

j) Charges et produits constatés d'avance

	Charges	*Produits*
Charges / produits d'exploitation	10 262	
Charges / produits financiers		
Charges / produits exceptionnels		
TOTAL	**10 262**	

k) Contributions volontaires en nature

La mise à disposition par la ville de Saint Quentin de la salle numéro 6 représente 113 694€ de prestations en nature. Cette somme est donnée pour l'année civile 2021 et non pour la saison 2021-2022.

Compte tenu de l'absence d'un suivi des heures bénévoles, les contributions volontaires bénévoles ne sont pas comptabilisés mais à titre d'information nous avons estimé à 3500 heures de bénévolat pour la saison. Valorisé au SMIC de 10.48€ cela représente 36680€ de personnel bénévole.

l) Impact Covid sur l'exercice en cours

La licence a été offerte à l'ensemble des licenciés suite aux subventions perçues la saison précédente pour compenser les licences payées en 2020 2021.

m) Information suite au contrôle URSSAF :

Un contrôle URSSAF portant sur les années civiles 2019 / 2020 / 2021 a été pratiqué lors du 1er semestre 2022.

Il fait apparaître un redressement de 36609 euros.

Nous sommes en recours amiable à ce stade car un certains nombres de points sont discutables :

- 6 518 euros de redressement sur des aides covid qui nous paraissent justifier du fait de la fermeture du palais des sports. Nous venons de transmettre une attestation de la ville à ce sujet.
- 23 369 euros de redressement concernant des frais alloués aux joueuses professionnelles. Nous pratiquons ce remboursement depuis plus de dix ans sans que les précédents contrôles URSSAF remettent en question le procédé. Nous sommes donc en train d'apporter l'ensemble des justificatifs nécessaire pour que le positionnement de l'URSSAF puisse être revu.

n) Transactions effectuées avec les dirigeants

Le président de l'association Monsieur Eric Hennemann fait don d'un studio à Saint Quentin pour l'hébergement des adhérents de l'association. Ce don est valorisé à 7 483 euros sur l'année 2021

Le trésorier de l'association Monsieur Julien Thaissart réalise les bulletins de paies et la comptabilité pour l'association moyennant 1688 euros annuel (saison 2021 – 2022).

o) Informations complémentaires

Les honoraires du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 30/06/2022 constatée en charge s'élèvent à 6000 euros TTC/